

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	4

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 septembre 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, PONSY, QUERCI, LECOQ, Mesdames, KRAWCZYK, TRUILLET, BARTHELEMY, LECOQ, BONAMI, BOUCHET, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

ABSENTS : Mesdames MORIN, EPAUD, SERIO.

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Monsieur PACIONI à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Madame BONAMI, de Monsieur CHARRIERE à Monsieur GERVAIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n° 03-10-2024 : Demande de subvention pour l'étude de désimperméabilisation des cours d'école

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12-04-2024 du 4 avril 2024 portant sur la « Demande de subventions d'investissement dans le cadre du projet d'études pour la désimperméabilisation des cours des écoles communales »,

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission Budget projet et action réunie en date du 20 septembre,

Considérant le projet d'effectuer des études pré-opérationnelles pour la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des écoles communales,

Considérant les prestations attendues par la collectivité telles que collecte des données et entretien, diagnostic, schéma d'aménagement, coûts prévisionnels, prédimensionnement hydraulique, ateliers de concertation des écoles, dossier de synthèse, réunion de restitution avec l'AERMC (Agence de l'Eau Région Méditerranée Corse),

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental du Gard,

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau,

Considérant le coût prévisionnel des études estimé à 24 312,50€ HT,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 19 septembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 voix abstention : M. LECOQ), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet d'études pour la désimperméabilisation des cours des écoles communales afin d'obtenir une aide financière de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental du Gard,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération,
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 3 octobre 2024.

Le Maire
Patrick GERVAIS

Le secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK

